

L'an deux mille vingt-trois et le **25 septembre à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Evelyne MONFRAY, Karine MOMMESSIN, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER donne pouvoir à Dominique VIOT
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN
Franck RAMPON donne pouvoir à Aurélien BERRY
Gaëlle LABALME

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : 12

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Date d'affichage : 20 septembre 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Roger RIBOLLET a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Election d'un nouvel adjoint
- Propositions de remplacement dans les commissions et syndicats.

Délibérations :

N° 27 : -Election d'un nouvel adjoint

M. le Maire informe le conseil municipal que Marianne Morsli, 1^{ème} adjointe, a démissionné de son mandat de conseillère et d'adjointe pour des raisons personnelles.

Ces démissions sont effectives depuis le 20 septembre 2023.

Compte tenu de cette démission le rang des adjoints restant est modifié et devient le suivant :

- Roger RIBOLLET, anciennement 2^{ème} adjoint devient 1^{er} adjoint et donc conseiller communautaire.
- Aurélien BERRY, anciennement 3^{ème} adjoint devient 2^{ème} adjoint
- Elise AUCLAIR-BURDEAU, anciennement 4^{ème} adjointe devient 3^{ème} adjointe.

Sous la présidence de M. Dominique VIOT élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du quatrième adjoint devenu vacant. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

M. le Maire demande qui est candidat pour le poste.

Monsieur Pierre Bailly-Bechet déclare être candidat.
Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	: 2.
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	: 10
f. Majorité absolue	: 6
A / Ont obtenu :	
- Monsieur Pierre Bailly-Bechet	10 voix (dix)

Monsieur Pierre Bailly-Bechet a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

N° 28 : -Proposition de remplacement dans les commissions et syndicats

La démission de Mme MORSLI nécessite de la remplacer dans les commissions communales, intercommunales et les syndicats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés propose les personnes suivantes en remplacement de Mme MORSLI :

- **Commission appel d'offres de la commune : Pierre Bailly-Bechet**
- **Suppléant au SCOT : Roger Ribollet**
- **Commission Economie et Voirie de la communauté de communes : Pierre Bailly-Bechet**
- **Commission Finances de la communauté de communes : Pierre Bailly-Bechet**

Questions / informations diverses

Aucune

La séance est levée à 20h30.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 13 octobre 2023 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Roger RIBOLLET



Le maire,

Dominique VIOT

